



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 25/05/2023  
Reçu en préfecture le 25/05/2023  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20230522-D\_2023\_5\_14-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2023\_5\_14

L' an deux mille vingt trois, le lundi 22 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de SAINT PAUL LE JEUNE à Saint-Paul-Le-Jeune, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 16 Mai 2023

Présents : 24

**Titulaires** : Madame CHALVET Catherine, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean -Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint André de Cruzières pour un projet de développement économique portant sur la création d'un commerce de proximité**

**Pouvoirs :**

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge  
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean-François BORIE

Le Président, M. Joël FOURNIER indique au conseil que dans le cadre du règlement d'attribution de fonds de concours par la Communauté de communes à des projets communaux de dimension économique, M. le Maire de Saint André de Cruzières a, par courrier et par délibération de son conseil municipal, exposé un projet économique afin de transformer des locaux de l'ancienne mairie pour l'installation d'un bar. Ce commerce permettrait la revitalisation du bourg centre, au cœur du village avec le restaurant existant.

Pour rappel, la règle financière fixée dans le règlement est la suivante : le montant du fonds de concours pourra atteindre 10 % du montant total du ou des projets, plafonné à 30 000 € par an.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution de ce fonds de concours pour un projet économique.

M. Jean-Manuel GARRIDO et M. Lionnel ROBERT ne participent pas au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, Jean-Manuel GARRIDO et Lionnel ROBERT ne prenant pas part au vote**

**VALIDE l'attribution d'un fonds de concours « économique » de 30 000€ maximum à la commune de Saint André de Cruzières, dans la perspective de création d'un bar dans le respect des pourcentage et montants plafonds portés dans le règlement d'attribution correspondant.**

**AUTORISE le Président à engager toute démarche et signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230522-D\_2023\_5\_14-DE



Emis le 22/05/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le